

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussignée, Danielle PUJOL,
Représentante légale du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, SAS SERENITY INSTITUT dont le siège social est situé à Paris 75008 au 91, rue du Faubourg St Honoré,

atteste que Madame DIAZ Marie-Luz a suivi l'action de formation professionnelle intitulée :

« Coaching, métier d'accompagnement :

Déterminer et poser le cadre d'une mission de coaching individuel ou d'équipes »

Cette formation s'inscrit dans le **Bloc 1 de la Certification « Coach Professionnel(le) »**
Titre inscrit au *Répertoire National des Certifications Professionnelles au Niveau 6 (FR/EUR)*, par arrêté du 17/12/2018 publié au JO du 21/12/2018 – Code NSF 315 - en partenariat avec F.E.S.
RNCP N° 31970

qui s'est déroulée à Paris du 17 octobre 2022 au 2 décembre 2022 pour une durée totale de 80 heures.

Madame DIAZ Marie-Luz était présent(e) à l'intégralité des présentiels de la formation, conformément au programme pédagogique préétabli et a effectué l'ensemble des travaux, exercices, pratiques et évaluations durant cette formation :

- 24 heures en présentiel sur site (cours théoriques et pratiques...)

Madame DIAZ Marie-Luz a effectué l'intégralité de l'action de formation à distance conformément au programme pédagogique préétabli et a effectué l'ensemble des travaux, exercices, pratiques et évaluations durant cette formation :

- 56 heures estimées en présentiel asynchrone (e-learning, cas de coaching, ateliers, travaux dirigés, évaluations et suivi pédagogique durant la formation)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions « d'adaptation et de développement des compétences » prévue par l'article L. 6313-1 du code du travail.

Elle a pour objectif de « Déterminer et poser le cadre d'une mission de coaching individuel ou d'équipes » au travers :

- De l'analyse des objectifs d'un accompagnement ;
- De la contractualisation et le cadrage d'une mission de coaching en fonction des besoins de la personne ou du groupe.

Madame DIAZ Marie-Luz a satisfait à la totalité des épreuves de contrôle des connaissances et des aptitudes sanctionnant les enseignements consécutifs à l'acquisition du bloc 1.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Paris, le 9 décembre 2022

Cachet et signature du Responsable du dispensateur de formation

Danielle PUJOL : Présidente

SERENITY INSTITUT SAS
91, rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS
SIRET 534 24 915 00010
RCS PARIS

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussignée, Danielle PUJOL, représentante légale du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, SAS SERENITY INSTITUT dont le siège social est situé à Paris 75008 au 91, rue du Faubourg St Honoré,

atteste que Madame DIAZ Marie-Luz a suivi l'action de formation professionnelle intitulée :

« Réalisation de la mission de coaching : adapter des choix d'approches et d'outils de coaching pour l'accompagnement dans le changement de personnes et d'équipes »

Cette formation s'inscrit dans le **Bloc 2 de la Certification « Coach Professionnel(le) »**
Titre inscrit au *Répertoire National des Certifications Professionnelles au Niveau 6 (FR/EUR)*, par arrêté du 17/12/2018 publié au JO du 21/12/2018 – Code NSF 315 - en partenariat avec F.E.S.

qui s'est déroulée à Paris du 3 décembre 2022 au 5 mai 2023 pour une durée totale de 220 heures.

Madame DIAZ Marie-Luz était présent(e) à l'intégralité des présentiels de la formation, conformément au programme pédagogique préétabli et a effectué l'ensemble des travaux, exercices, pratiques et évaluations durant cette formation :

- 64 heures en présentiel en temps réel à distance (cours théoriques et pratiques...)

Madame DIAZ Marie-Luz a effectué l'intégralité de l'action de formation à distance conformément au programme pédagogique préétabli et a effectué l'ensemble des travaux, exercices, pratiques et évaluations durant cette formation :

- 3 heures – Tutorat des cas de coaching pratique en binôme – rôle coach et coaché
- 18 heures – Supervisions de groupe tutorées via des visioconférences
- 135 heures estimées en présentiel asynchrone (e-learning, cas de coaching, ateliers, travaux dirigés, évaluations et suivi pédagogique durant la formation)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions « d'adaptation et de développement des compétences » prévue par l'article L. 6313-1 du code du travail.

Elle a pour objectif d'« Adapter des choix d'approches et d'outils de coaching pour l'accompagnement dans le changement de personnes et d'équipes » au travers de :

- La sélection de techniques et de mises en situations dans la préparation de séances de coaching ;
- La conduite et l'animation de séances de coachings individuels et d'équipes ;
- La réalisation de bilans de séances de coachings individuels et d'équipes.

Madame DIAZ Marie-Luz a satisfait à la totalité des épreuves de contrôle des connaissances et des aptitudes sanctionnant les enseignements consécutifs à l'acquisition du bloc 2.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Paris
Le 5 mai 2023

Cachet et signature du Responsable du dispensateur de formation

Danielle PUJOL, Présidente

17 BEAUVALLON CENTRE
213 CHEMIN DE MORGIOU
13009 MARSEILLE
SIREN 534 245 915
RCS PARIS

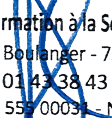
ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Je soussignée Catherine ALIOTTA, Directrice de l'Institut de Formation à la Sophrologie atteste que Madame DIAZ-MORIN Marie-Luz a suivi la partie présentielle de la formation « Formation initiale de Sophrologue - Initiale Paris Mai 2018-VS1 » qui s'est déroulée du vendredi 11 mai 2018 au samedi 11 mai 2019, à Paris sur une durée de 192 heures.

Pour rappel, les objectifs de cette formation sont : Acquérir les techniques de relation d'aide, maîtriser les techniques sophrologiques, maîtriser les protocoles sophrologiques, savoir animer des séances individuelles et de groupe, savoir développer son activité professionnelle.

Fait à Paris, le 11 mai 2019.

Catherine ALIOTTA
La Directrice.



Institut de Formation à la Sophrologie
52, rue René Boulanger - 75010 Paris
Tél. : 01 43 38 43 90
Siret 448 189 555 00031 - NAF 8559A

Certificate of Completion

To certify that

Marie-Luz DIAZ-MORIN

*has been awarded by Marion BLIQUE
Matrix Reimprinting Trainer*



*Having completed the Requirements for the
Matrix Reimprinting Practitioner Course*

Location of Workshop in Paris, France

Date of Workshop : 2015 , October 2 - 5

M. Blique

Marion Blique, Matrix Reimprinting Ltd Trainer



**FACTURE ACQUITTEE
N° FO16037
du 9 juillet 2016**

IRFCOGEST
42, rue Adrienne Bolland
78300 POISSY

Pacifik Dolphins
18, rue Alexandre 1er
95360 NEUILLY PLAISANCE

Désignation	Unité	Nbre	Total HT	Total TTC
Formation pratique de base à la Cohérence Cardiaque Dates : 21 mai, 4 juin et 9 juillet 2016	1/2 journée	3	XXXXXX	XXXXXX

XXXXXX

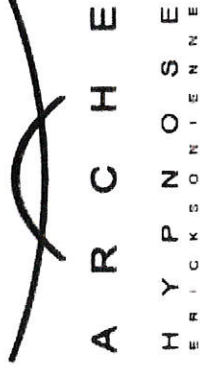
XXXXXXX

XXXXXXX



Institut
Français
de Psychologie
Energétique
Clinique

L'IFPEC et l'ARCHE



ARCHE
HYPERSONIENNE

Certifient que :
Marie-Luz Diaz-Morin

a suivi la formation professionnelle EFT niveau 1 (14 heures)

Emotional Freedom Techniques

Niveau 1

Le président de l'IFPEC

Jean Michel GURRET

Le président de l'ARCHE

Kévin FINEL

A Paris, 15 et 16 janvier 2015



Attestation de présence à la formation TECHNICIEN EN EFT

Je soussigné,

Jean-Michel GURRET
Président de l'IFPEC
Psychothérapeute
Formateur certifié et superviseur en EFT

certifie que :

Marie-Luz DIAZ-MORIN

a suivi en totalité la formation de **TECHNICIEN EN EFT**
dispensée par **Jean-Michel GURRET**
d'une durée de 3 jours soit 21 heures
Lieu : **PARIS**

Fait à Lyon le 4 février 2015

Jean-Michel GURRET



Attestation de présence à la formation EFT NIVEAU 2

Je soussigné,

Jean-Michel GURRET
Président de l'IFPEC
Psychothérapeute
Formateur certifié et superviseur en EFT

certifie que :

Marie-Luz DIAZ MORIN

a suivi en totalité la formation EFT niveau 2
dispensée par **Jean-Michel GURRET**
d'une durée de 2 jours soit 14 heures
à L'ARCHE FORMATION
40, rue Louis Blanc 75010 PARIS
Date : 23-24 février 2015

Fait à Paris le 24 février 2015

Jean-Michel GURRET



Attestation de présence à la formation SUPERVISION COLLECTIVE EN EFT

Je soussigné,

Jean-Michel GURRET
Président de l'IFPEC
Psychothérapeute
Formateur certifié et superviseur en EFT

certifie que :

Marie-Luz DIAZ MORIN

a suivi en totalité la Supervision Collective en EFT
dispensée par **Jean-Michel GURRET**
d'une durée de 1 jour soit 7 heures
à L'Arche – 40, rue Louis Blanc 75010 PARIS
Date : 17 avril 2015

Fait à Lyon le 17 avril 2015

Jean-Michel GURRET

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Art. L.6353-1 du Code du Travail

Session n° 150002A

IFPEC, organisme de formation déclaré sous le n° 82 69 12203 69, certifie que, conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail :

Madame Marie-Luz DIAZ-MORIN

A suivi la formation :

EFT MODULE 3

**du mercredi 3 au jeudi 4 juin 2015
et ce pour une durée de 14.00 heures**

Lieu : ARCHE FORMATION PARIS BL
224, rue de Belleville
75020 PARIS 20

Fait pour servir et valoir ce que de droit

LYON, le 4 juin 2015

Les formateurs
Jean-Michel GURRET



Jean-Michel GURRET
Président



IFPEC
1, place du Griffon
69001 LYON
Tél 07 87 00 98 35 - www.ifpec.org
Siret 750 293 565 0016

Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art L.6315-2 du Code du Travail).

Attention, aucun double ne pourra être délivré. Conservez ce document sans limitation de temps.

IFPEC - 1, Place du Griffon 69001 LYON - Tél 04 74 56 32 45 - 07 87 00 98 35 - www.ifpec.org - E-mail : info@ifpec.org
SIRET 75029356500024 - NAF 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°82 69 12203 69 auprès du préfet de région de région de Rhône-Alpes

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Art. L.6353-1 du Code du Travail

Session n° 150021A

IFPEC, organisme de formation déclaré sous le n° 82 69 12203 69, certifie que, conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail :

Madame Marie-Luz DIAZ-MORIN

A suivi la formation :

PRATICIEN EN EFT

du mardi 7 au jeudi 9 juillet 2015
et ce pour une durée de 21.00 heures

Lieu : CISP RAVEL PARIS
6, avenue Maurice Ravel
75012 PARIS 12

Fait pour servir et valoir ce que de droit

LYON, le 9 juillet 2015

Les formateurs
Jean-Michel GURRET



Jean-Michel GURRET
Président



IFPEC
1, place du Griffon
69001 LYON
Tél. 07 87 00 98 35 - www.ifpec.org
Siret 750 293 565 0016

Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art L.6315-2 du Code du Travail).

Attention, aucun double ne pourra être délivré. Conservez ce document sans limitation de temps.

IFPEC - 1, Place du Griffon 69001 LYON - Tél 04 74 56 32 45 - 07 87 00 98 35 - www.ifpec.org - E-mail : info@ifpec.org

SIRET 75029356500024 - NAF 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°82 69 12203 69 auprès du préfet de région de région de Rhône-Alpes



Certificate of Completion

Access The Bars™

This certifies successful completion of the Access Consciousness™
Bars Course with a Certified Access Facilitator.



MARIE VERDIAN

Facilitator: Michelle LESAIRE

February 28th to 8 November 2014

www.accessconsciousness.com

All of life comes to me with ease and joy and glory™

M | COOPER

Attestation

Je soussigné, **Luc Roblin**,

Docteur en médecine, Thérapeute énergétique

Certifie que :

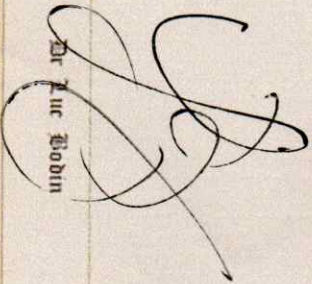
M^e DIAZ

Docteur - Luz

A assisté à la formation complète
de niveau 2

Du Stage de Soins Énergétiques

Athécine-Demain : 2 chemin de las lanos - 11700 Fontcouverte - France


Dr Luc Roblin



Paris, le 8/9 Mai 2010